



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble
Convocation du 21 juin 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 27 juin 2022.
Délibération 2022-38

Le vingt-sept juin deux mille vingt-deux à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mounir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Nawel BEGHIDJA, Vincent GOSSE, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU.

Procurateur : Sophie BEKKAL donne procuration à Anahide MARDIROSSIAN, Norbert COLLIAT donne procuration à Sylvain LAVAL, Marc DOZIER donne procuration à Virginie LOPEZ, Pierre HEINRICH donne procuration à Mariane OBEID, René VIAL donne procuration à David MARTORANA, Anne TOURMEN donne procuration à Christian GROS.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Marie-Anne LENOBLE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Virginie LOPEZ

Objet : **AMENAGEMENT - Convention de mise à disposition d'un terrain privé à la commune destiné à une halte pour les cycles au col de Clémencières**

Depuis plusieurs années, la ville souhaite valoriser le carrefour du col de Clémencières utilisé comme point d'étape par les habitants et par les cyclotouristes du fait de la présence d'un bassin et d'un point d'eau sur le domaine public.

Le terrain du propriétaire est contigu au domaine public du carrefour du col de Clémencières et se situe en bordure de la route de Sarcenas.

Du fait de sa situation, il est particulièrement adapté à son utilisation dans le cadre de l'aménagement d'une halte pour les cyclotouristes en prolongement des aménagements du domaine public.

Le propriétaire est disposé à mettre ce terrain gracieusement à disposition de la Commune pour cette utilisation, s'agissant d'une surface modeste d'environ 4 m² de la parcelle AC12.

La convention a pour objet de définir les conditions de cette mise à disposition. Elle est conclue pour une durée de 1 année renouvelable par tacite reconduction.

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- AUTORISE son représentant à mettre en œuvre et à signer la convention de mise à disposition d'un terrain privé à la commune destiné à une halte pour les cycles au col de Clémencières
- AUTORISE son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 28 juin 2022

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,
Sylvain LAVAL.

The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Martin-le-Vinoux, which is circular and contains a coat of arms. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Sylvain Laval'.